

Covid-19 : le masque en extérieur de nouveau obligatoire à Paris dans les lieux les plus fréquentés

Des arrêtés préfectoraux similaires sont pris dans chacun des départements de la région Ile-de-France.



Publié le 17/01/2022 17:06 Mis à jour le 17/01/2022 17:33

Temps de lecture : 1 min.

[continuer sans accepter](#) X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

[Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des traceurs pour plus d'informations.](#)

[paramétrer](#)

[tout accepter](#)

La place du Tertre, à Montmartre, à Paris, le 5 janvier 2022. (MYRIAM TIRLER / HANS LUCAS / AFP)

Le préfet de police de Paris a revu sa copie. Il a pris, lundi 17 janvier, un nouvel arrêté listant les lieux et les circonstances dans lesquels le port du masque est obligatoire en extérieur à Paris, après [la suspension vendredi par le tribunal administratif](#) de l'obligation de son port partout dans la capitale.

>> Covid-19 : les dernières informations sur l'épidémie en direct

Dans un communiqué diffusé sur Twitter, Didier Lallement explique qu'"afin de se conformer à la décision du tribunal administratif", le nouvel arrêté "impose le port du masque obligatoire dans une série de circonstances et de lieux dans lesquels la densité de la population ne garantit pas, sans port du masque, le bon respect des gestes barrières".



Préfecture de Police
@prefpolice



#COVID19 | Nouvel arrêté du préfet de Police portant sur l'obligation du port du masque en extérieur à Paris.

[Plus d'informations dans notre communiqué de presse](#)

PREFECTURE DE POLICE

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : NOUVEL ARRÊTÉ DU PRÉFET DE POLICE PORTANT SUR L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE EN EXTERIEUR A PARIS

Paris, le 17 janvier 2022

Le préfet de police a pris acte de la décision du juge des référés du tribunal administratif de Paris, qui exclut la possibilité d'imposer le port obligatoire de masque de protection à l'ensemble du territoire parisien.

La situation épidémiologique actuelle, avec un taux d'incidence extrêmement élevé et une pression toujours très forte sur l'hospitalisation, nécessite que des mesures soient prises pour que l'exercice extérieur, aussi limité que soient les risques, ne soit pas un lieu de contamination.

C'est pourquoi le préfet de police, conformément aux directives reçues du Gouvernement, a pris ce jour un nouvel arrêté concernant le port obligatoire du masque. Les caractéristiques du territoire de Paris, avec sa très forte densité d'habitation, les flux importants de personnes dans les lieux de jour comme de nuit, la répartition sur tout le territoire parisien de quartiers commerciaux ou de rues piétonnières car proches de stations de métro ou de gares, et la préoccupation de la salubrité des règles exclut tout découpage du territoire parisien en distinguant un niveau de risque soumis à obligation de port du masque, et un autre qui ne le serait pas.

Afin de se conformer à la décision du tribunal administratif, le nouvel arrêté impose le port obligatoire du masque dans une série de circonstances et de lieux dans lesquels la densité de population ne garantit pas, sans port du masque, le bon respect des gestes barrières :

- Marchés, brocantes, vide-greniers, ventes au détailage ;
- Dans tous les rassemblements, manifestations, réunions ou activités réunissant 10 personnes ou plus, organisés sur la voie publique, quel que soit leur objet ;
- Dans les lieux d'attente des transports en commun, notamment les arrêts de bus et de tramway et leur proximité immédiate ;
- Aux abords des gares et des entrées de centres commerciaux, à leurs heures

1:00 PM · 17 janv. 2022

122 Voir les dernières informations sur le COVID-19 sur Twitter

Lire 137 réponses

continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des traceurs pour plus d'informations.

paramétrer tout accepter

L'obligation de porter u
manifestations "de 10
commerciaux, à leurs h
d'entrée et de sortie du

Des arrêtés similaires s

les rassemblements,
t entrées des centres
aires aux heures

sur le même thème

continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des traceurs pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

Pass vaccinal : des restaura

Pass vaccinal : quelles règles pour les compétitions sportives ?

continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des traceurs pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

Adoption du pass vaccinal p

Covid-19 : baisse lente mais constante du nombre de cas

continuer sans accepter X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des traceurs pour plus d'informations.

paramétrer

tout accepter

COMMENTAIRES :

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour participer à la conversation.

Voir les commentaires

🏠 • Santé • Maladie • Covid-19

📺 : toute l'actu dès 7h30

Chaque matin à 7h30, recevez l'actu du jour dans votre boîte mail.

adresse email

s'abonner

France Télévisions utilise votre adresse email afin de vous adresser des newsletters.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

[Notre politique de confidentialité](#)

[Contactez-nous](#)



 le live

 direct tv

[continuer sans accepter](#) X

Pour franceinfo, le respect de votre vie privée est une priorité

France Télévisions, Radio France et leurs [partenaires](#) utilisent des traceurs pour stocker et accéder à vos données personnelles (telles que votre adresse IP) afin de mesurer l'audience de nos contenus, de personnaliser les contenus et les services et de vous proposer des publicités personnalisées.

Vous pouvez exprimer votre consentement à ces traceurs en cliquant sur le bouton « tout accepter », les refuser en fermant cette fenêtre à l'aide de la croix « continuer sans accepter », ou vous informer sur le détail de chaque finalité et exprimer votre choix pour chacune d'entre elles en cliquant sur « paramétrer ».

En cliquant sur « tout accepter », vous acceptez que France Télévisions Publicité et nos [partenaires publicitaires](#) stockent et/ou accèdent à des informations stockées sur votre terminal afin de vous proposer des publicités personnalisées, mesurer leur performance et obtenir des données sur leurs audiences, développer et améliorer nos produits, assurer la sécurité, prévenir la fraude et déboguer, diffuser techniquement les publicités ou le contenu, mettre en correspondance et combiner des sources de données hors ligne, relier différents terminaux, recevoir et utiliser des caractéristiques d'identification d'appareil envoyées automatiquement, utiliser des données de géolocalisation précises, analyser activement les caractéristiques du terminal pour l'identification.

Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Gérer mes traceurs » en bas des pages de ce site.

[Vous pouvez aussi consulter notre politique de gestion des traceurs pour plus d'informations.](#)

paramétrer

tout accepter

[Charte déontologique](#)

[Devenir annonceur](#)

[Recrutement](#)